



Non respect des délais de la part de la dgi

Par **Manoway**, le **19/10/2009** à **12:04**

Bonjour, dans le cadre d'une demande de renseignements pour une vérification du crédit d'impôts pour les dépenses en faveur des économies d'énergie, l'administration fiscale après réception des pièces justificatives a mis 78 jours (au lieu des 60 prévus) pour me notifier par recommandé la proposition de rectification fiscale au titre de l'IR 2007. Puis-je contester ce dépassement de délais et demander l'annulation de la procédure ? Dans le précédent courrier il était stipulé que sans réponse de leur part dans un délai de 60 jours à compter de ma réponse, je considère que cette vérification ponctuelle est close. Par avance merci.